



L'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE (AMD)
**Pour accompagner l'autonomie des agents retraités
de la fonction publique**

Comment ça marche ?

Pour ses agents retraités, l'État a mis en place un programme personnalisé d'aide au maintien à domicile en finançant une partie des aides à la personne et une partie des travaux d'adaptation du logement.

Entretien avec l'agent retraité pour comprendre ses besoins.



Mise en place d'un programme d'accompagnement personnalisé pour favoriser l'autonomie



Une prise en charge partielle en fonction des ressources



Bon à savoir

L'AMD est un programme 100% personnalisé qui s'adapte aux besoins de l'agent retraité

Savoir qui peut bénéficier de l'aide :



www.fonction-publique.gouv.fr/amd

Savoir qui peut bénéficier de l'action sociale de l'État :



www.fonction-publique.gouv.fr/simulateur-ASI